



BPJEPS

Aviron*

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Activités nautiques mention Aviron - site du CREPS

Le métier

Le titulaire du BPJEPS mention Aviron confère à son titulaire les compétences relatives à ...

- animer des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tous publics, y compris scolaires
- participer à l'organisation et à la gestion de son activité
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- participer à l'entretien et à la maintenance des matériels

Où exerce-t-il ?

- dans des associations sportives affiliées à la Fédération Française des Sociétés d'Aviron
- dans des structures privées (club de vacances, structure de Tourisme...)
- dans des bases nautiques et de loisirs

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique et à l'encadrement de l'aviron
- avoir une attestation de 100 m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur
- satisfaire aux tests techniques liés aux exigences préalables (aviron d'argent)
- diplôme fédéral recommandé : éducateur Fédération Française des Sociétés d'Aviron

Contenu des épreuves de sélection

Epreuve orale

- entretien de motivation (30 minutes)

Epreuve pratique

- elle s'effectue dans un bateau de couple individuel permettant d'appréhender les déséquilibres, avec coulisse et croisement des avirons.

Le candidat devra être capable de :

- | | |
|---|---|
| - monter et descendre de son bateau sans aide | - ramasser et envoyer un objet |
| - régler sa barre de pied | - passer entre deux bouées sans les toucher |
| - avancer et reculer en ligne droite | - scier |
| - toucher une bouée avec la pointe avant et la pointe arrière | - accoster sans aide |
| - faire demi tour sur bâbord et tribord | |

Epreuve écrite

- analyse vidéo d'un équipage de niveau régional (2 heures)

La formation

Contenus:

- **Animation** : communication, sécurité, connaissance des publics, pédagogie, fondamentaux techniques de l'aviron, permis bateau,
- **Entraînement** : anatomie, physiologie de l'effort, gestion de l'entraînement, mécanique de l'aviron, réglages des bateaux, analyse vidéo, musculation et PPG,
- **Développement du club** : environnement institutionnel et fédéral, réglementation du sport et de l'aviron, méthodologie de projet, financement des associations sportives.

Les contenus de la formation sont répartis en 10 Unités Capitalisables

La formation se déroule en alternance :

- 12 séquences de formation au CREPS (5 x 10 jours et 7 x 5 jours),
- le reste du temps en structure (équivalent à 35 heures par semaine), sous la responsabilité d'un tuteur.

* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes



Formation également accessible par la voie de l'apprentissage avec le CFA Sport et Animation d'Auvergne



Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau IV

Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée stage	Durée en centre
Septembre 18	Octobre 18	Octobre 18	Novembre 18	Septembre 20	15	certification	1930 h	680 h

Coût de la formation - tarif révisable au 1^{er} septembre 2018

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement 157.50 euros

Frais pédagogiques 7 140.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi
- Personne porteuse de handicap : AGEFIPH, Cap emploi...
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- Licenciés d'un club : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DRJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Ophélie SIMON - Tél. 04 70 59 52 91
E-mail : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

SECRETARIAT DE LA FORMATION

E-mail : secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Auvergne Rhône-Alpes / Vichy

2 route de Charneil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr